

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-686596

105 660

Maladie Dentaire Optique A

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8812 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : TARHALI ABDERRAHMANE

Date de naissance : 14/11/66

Adresse : 52 Rue Koutaït IAN Mouslim - Burger

Appart. 13 - Tanger - CASA

Tél. : 0675592215 Total des frais engagés : 156,30 DH

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Docteur Dallila BENLAHCENE
Pédiatrie / Allergologue
64, Rue Med. Al Asbdari Résidence Ihane Bourgogne - Casablanca
Tél : 0522 91 65 91 / 0522 91 65 92
Fax : 0522 91 65 93
e-mail : Dallila.Benlahcene@asbdari.com

Date de consultation : 12/02/2012

Nom et prénom du malade : A.R.HALI Med. Chabab

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

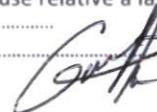
Nature de la maladie : Grippe

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : 28/02/2012

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/02/2022	consultation		Praticien	INP : 081/0238416 Docteur Dalia BENLAHCENE Pédiatrie / Allergologie 67, rue Med. Al Asbdat - résidence l'Isleuse Bourgogne - Castille
				Tél : 03 22 20 89 91 - GSM : 06 18 37 77 63

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
HARMACIE DAOUSSI Daoussi Rachid Docteur en Pharmacie 8, Lot Al Othmania Sidi Maâou Casablanca - 061 - 0522 59 20 00	14/02/2022	156,30

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	
	
	
	
	

AUXILIAIRES MEDICAUX

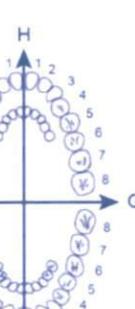
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : <input type="text"/>
				
				Coefficient des travaux <input type="text"/>
				Montants des soins <input type="text"/>
				Début d'exécution <input type="text"/>
				Fin d'exécution <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553		Coefficient des travaux <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
				Montants des soins <input type="text"/>
				Date du devis <input type="text"/>
				Date de l'exécution <input type="text"/>

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur Dalila BENLAHCENE

Spécialiste en Pédiatrie et en Allergologie

Maladies des Enfants et des Nourrissons

Asthme, Allergies Dermatologiques et Alimentaires

الدكتورة دليلة بنلحسن

اختصاصية في طب الأطفال والحساسية

أمراض الأطفال والرضع

الضيقية والحساسية الجلدية والغذائية



Casablanca, le : 14/02/2022

Tarkhali Med Chsaïb

119,30

- Draken 100 S.V

dos N° 26 x 2/j

18,50

- Sulfin I  Sulfatum

5 gr /j → 10 juels

18,50

- Kalium Sulfin  Sulfatum 9CH

3 gr x 3 /j → 05 j

Docteur Dalila BENLAHCENE

Pédiatrie / Allergologue

64, Rue Med. Al Aabdar, Résidence Ihsane

Bourgogne - Casablanca

64، زنقة محمد العبداري، إقامة إحسان بورگون - الدار البيضاء - الهاتف: 05 22 20 89 91 - المحمول: 06 61 32 72 51

64, Rue Med. Al Aabdar, Résidence Ihsane - Bourgogne - Casablanca - Tél.: 05 22 20 89 91 - G.S.M. : 06 61 32 72 51

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1.

Ain Sebaâ 20250 - Casablanca

OROKEN 100MG/5ML GR P OR FL40ML

P.P.V. : 119DH30



6 1 1 8 0 0 1 0 8 0 0 5 2

Enregistrement sans indications thérapeutiques

MÉDICAMENT HOMEOPATHIQUE BOTTU SA

EXP: 04/2025 LOT: E55980 Ain Sébaâ, Casablanca

PPV: 18DH50 Kalium sulfuricum 9ch



3 400304 088167

FR/W

Enregistrement sans indications thérapeutiques

MÉDICAMENT HOMEOPATHIQUE BOTTU SA

EXP: 01/2026 LOT: F50335 Ain Sébaâ, Casablanca

PPV: 18DH50 Sulfur iodatum 9ch



3 400307 138166

FR/W